

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MARS 2023

La Municipalité et le CPE s'engagent pour 45 ans !

DÉTAILS À LA PAGE 14



Travaux réseau d'aqueduc

DÉTAILS À LA PAGE 4



Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

À LA UNE

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 09 AVIS PUBLICS
- 12 OFFRE D'EMPLOI - DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ
- 13 PLAN DE COMMANDITE - FEUX D'ARTIFICE
- 14 LA SÉCURITÉ DES ENFANTS - SENS UNIQUE
- 15 COUCHES LAVABLES
- 16 LES BRÛLAGES PRINTANIERES
- 19 AGA - COMITÉ DES LOISIRS
- 19 CAMP DE JOUR 2023
- 23 PRÊTS À RESTER SEULS ET GARDIENS AVERTIS
- 24 UPA - DISTRIBUTION DE SEMENCES
- 25 FADOQ - VOYAGES

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 10 avril (Pâques)

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com

Horaire : MARDI : 8 h à 12 h | JEUDI : 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

CPE : La Municipalité a signé le bail emphytéotique le 1^{er} mars dernier pour une durée de 45 ans avec le CPE-BC Plus Grand que Nature. Nous sommes très heureux pour toutes les petites familles qui vont pouvoir compter sur un CPE de 60 places. Avec les nouveaux développements qui sont en construction et ceux qui vont s'ajouter, c'était un service essentiel pour notre municipalité.

Pompiers : Des travaux seront effectués au cours des prochains mois à la caserne pour la mise aux normes par l'aménagement de douches. Pour la sécurité de nos pompiers, il est important après un feu d'enlever tous contaminants et produits chimiques avec lesquels ils pourraient être entré en contact et ainsi éviter de les transporter dans leur résidence personnelle.

Usine d'épuration : Malgré les équipements manquants pour le traitement en attente de livraison, la construction va bon train et est en achèvement. Hydro-Québec a fait la connexion d'un transformateur plus puissant pour alimenter la nouvelle bâtisse et surtout les nouveaux équipements. Actuellement, avec le système transitoire, la Municipalité travaille avec les nouveaux équipements qui sont disponibles pour continuer d'améliorer ses performances de traitement.

Loisirs : Je veux féliciter le Comité des loisirs et la FADOQ pour l'organisation de « Plaisir hivernal ». Le succès d'un tel événement repose sur la participation et je remercie tous ceux qui sont venus les encourager durant cette journée d'activités intergénérationnelles, qui a ravie toutes les familles.

Au plaisir de vous croiser dans notre beau village.

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➡ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➡ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)

www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers Hélénois et Hélénoises,

Oyez ! Oyez ! Le printemps est enfin arrivé ! Je crois que nous sommes tous prêts à voir la neige s'estomper et découvrir les bourgeons et la verdure qui reprendront vie doucement.

Beaucoup de travaux sont prévus pour le printemps, dont le remplacement de la conduite sur la 5^e Avenue ainsi que sur une partie de la rue Principale, détails en page 4. Cette saison annonce également plusieurs travaux annuels sur les infrastructures, dont le rapiéçage des routes municipales, le nettoyage de fossés, les installations de différents équipements pour les activités du printemps et de l'été, ainsi que de petites nouveautés dans les jeux et en mobilier urbain. Nous sommes néanmoins conscients qu'il y aura quelques difficultés temporaires de circulation pendant tous ces travaux. Nous vous demandons votre précieuse collaboration pour la sécurité de nos travailleurs et des entrepreneurs.

Nous sommes à la recherche de subventions pour l'aménagement du parc au bout de la rue Principale, à côté de la place Paul-Lussier. Ce projet est constitué de phases pour sa mise en place afin d'étaler l'investissement sur quelques années. Ce sera un parc à l'inspiration de la nature pour le bonheur des petits et des grands. Le conseil a opté pour une tendance nature avec des arbres, arbustes, tables et bancs de bois, modules de jeux de bois et très peu de métal. L'idée est d'avoir un parc plus écologique où toutes les générations pourront profiter de la nature.

Malheureusement, nous avons encore vécu du vandalisme à la cabane à patins. S.v.p., veuillez ouvrir l'œil, car c'est le budget général de la Municipalité qui paie pour le nettoyage et les réparations lorsque des biens sont vandalisés. Des jeunes ont été repérés, il serait plus simple et agréable pour tous de faire de la sensibilisation auprès des familles et amis, plutôt que de devoir déposer les images de la caméra à la Sûreté du Québec. La protection des biens municipaux, c'est l'affaire de tous. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Je vous souhaite un très bon début de printemps, que chaque rayon de soleil puisse illuminer vos journées!

“
La prochaine séance du conseil
sera tenue le 4 avril 2023,
au 421, 4^e Avenue.
”



TRAVAUX D'IMPORTANCE – ENTRAVES À LA CIRCULATION

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot vous informe que des travaux seront réalisés pour la réparation de deux (2) conduites d'eau, soit sur la 5^e Avenue et sur une portion de la rue Principale, qui engendreront inévitablement des entraves à la circulation.

5^e Avenue :

- Début des travaux : 20 mars 2023
- Fin prévue des travaux : 27 mai 2023
- Lieu : 5^e Avenue, de la rue Principale jusqu'au rang Sainte-Hélène

Circulation locale seulement. Toute personne n'habitant pas le secteur visé devra emprunter un détour. Présence de signaleurs et panneaux indicatifs.

Rue Principale :

- Début des travaux : 17 avril 2023
- Fin prévue des travaux : 27 mai 2023
- Lieu : Rue Principale, entre la 1^{re} Avenue et la rue Couture

Circulation sur une voie, en alternance.
Présence de signaleurs.

Noter que les travaux pourraient être retardés ou reportés en cas de conditions météorologiques défavorables et relativement à la période de dégel.

Le respect de la signalisation est essentiel pour assurer la sécurité des usagers de la route et des travailleurs. La Municipalité vous remercie pour votre compréhension et collaboration.

Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

7 MARS 2023

Résumé de certains aspects du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 7 mars 2023, à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5	HYGIÈNE DU MILIEU
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
1.2	Période de questions;	5.2	RIAM – États financiers 2022 – Prendre acte;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.3	Conduite d'eau potable de la rue Principale – Les entreprises Delorme – Demande d'ajustement du prix du carburant – Approbation;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.4	Déclaration des prélèvements d'eau – Rapport annuel – Prendre acte;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	6.1	Bouger avec mon enfant – Renouvellement de partenariat – Approbation;
2.4	États comparatifs – Dépôts;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.5	Ventes pour non-paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétaires ayant un solde impayé à la MRC des Maskoutains – Autorisation;	7.1	Règlement numéro 602-2023 modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéro 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale – Second projet – Adoption;
2.6	SOMUM – Renouvellement de licence et forfait pour 2023, 2024 et 2025 – Approbation;	7.2	Dérogation mineure – Lot numéro 1 956 366 – Approbation;
2.7	RH – Directeur des finances et de la comptabilité – Ouverture de poste – Approbation;	7.3	Comité de démolition – Règlement numéro 568-2020 – Nomination;
2.8	Municipalité de Saint-Gervais – Demande de bonification des programmes gouvernementaux – Appui;	7.4	Règlement de zonage – Demande d'ajout de l'usage habitation communautaire à la zone 205-P – Approbation;
2.9	Agiska – AGA du 5 avril 2023, hôtel Le Castel de Granby – Représentant de la Municipalité – Nomination;	8	TRAVAUX PUBLICS
2.10	MAMH – Avis de refinancement travaux d'aqueduc – Adoption;	8.1	Travaux d'urgence – Fuite de la conduite d'eau rue Principale – Approbation;
2.11	MAMH – Avis de refinancement travaux d'aqueduc – Concordance courte échéance – Approbation;	9	LOISIRS ET CULTURE
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	9.1	Parc Lussier/Principale – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public – Volet 2 – Demande de subvention – Autorisation;
3.1	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	9.2	Feux d'artifice – Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Octroi;
3.2	Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI) – Approbation;	9.3	Plan de commandite – Feux d'artifice de la Saint-Jean-Baptiste – Approbation;
3.3	Plan des mesures d'urgence – Mise à jour – Adoption;	9.4	Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'acceptation de cession des équipements de la patinoire de dek hockey à la Municipalité – Approbation;
3.4	Caserne – Mise aux normes – Architecte – Extra pour ajustement des plans – Autorisation;	9.5	Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Confirmation de soutien financier pour le projet « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands » – Prendre acte;
3.5	Caserne – Travaux de mise aux normes – Construction de douches – Appel d'offres sur invitation – Octroi;		
3.6	Rapport d'activité de l'an 1_ Schéma incendie révisé – Approbation;		
4	TRANSPORT		
4.1	Plainte jonction de la 5 ^e Avenue et du rang Saint-Augustin – Prendre acte;		

9.6	Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'autorisation municipale pour effectuer les demandes de permis d'alcool – Approbation;	9.9	Tournée Thierry LeRoux – Demande de gracieuseté pour le prêt du centre communautaire – Approbation;
9.7	Comité des loisirs Ste Hélène de-Bagot – Convention de bail de location pour le centre communautaire – Approbation;	10	AFFAIRES DIVERSES
9.8	Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'aide financière municipale annuelle – Approbation;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Ventes pour non-paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétaires ayant un solde impayé à la MRC des Maskoutains – Autorisation

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité a autorisé la transmission des noms et des états de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales à la MRC des Maskoutains pour appliquer la procédure pour vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

Cette liste contient toute personne en dette de taxes, en date du 7 mars 2023, pour des taxes municipales dues pour les années 2021 et 2022.

Aucune entente de paiement ne peut être prise avec la Municipalité pour régler ce solde et le paiement des taxes dues, des intérêts et des frais applicables devront être faits auprès de la MRC des Maskoutains.

2.6 SOMUM – Renouvellement de licence et forfait pour 2023, 2024 et 2025 – Approbation

Le conseil a approuvé un renouvellement de 3 ans pour le service de SOMUM, qui nous permet de faire les communications d'urgence par communications vocales ou SMS.

2.7 RH – Directeur des finances et de la comptabilité – Ouverture de poste – Approbation

Après 33 ans de bons et loyaux services pour la Municipalité, madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe avait accepté en 2022 de faire une année supplémentaire, pour retarder sa retraite au 31 décembre 2023. Pour la remplacer, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un(e) directeur(trice) des finances et de la comptabilité le plus rapidement possible aux fins de formation et d'assimiler les dossiers en cours et les informations financières de la Municipalité.

À cet effet, le conseil a autorisé la publication de l'appel d'offres pour le poste de directeur(trice) des finances et de la comptabilité, pour une embauche anticipée vers la mi-mai 2023.

2.8 Municipalité de Saint-Gervais – Demande de bonification des programmes gouvernementaux – Appui

Le conseil a appuyé une résolution de la Municipalité de Saint-Gervais pour demander au gouvernement du Québec de bonifier les différents programmes de subvention et d'aide aux Municipalités afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, et ce, dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement des communautés.

2.9 Agiska – AGA du 5 avril 2023, hôtel Le Castel de Granby – Représentant de la Municipalité – Nomination

C'est monsieur le maire Réjean Rajotte qui a été désigné pour représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) d'Agiska le 5 avril 2023.

2.10 MAMH – Avis de refinancement travaux d'aqueduc – Adoption

2.11 MAMH – Avis de refinancement travaux d'aqueduc – Concordance courte échéance – Approbation

La Municipalité a renouvelé son prêt par règlement d'emprunt pour les travaux d'aqueduc, lequel prêt inclut le puits, la ligne d'amenée et l'usine de traitement d'eau potable, et ce pour une période de 5 ans. Il est à noter que les refinancements sont faits par appel d'offres par le ministère du Revenu et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3.2 Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI) – Approbation

La Municipalité a adhéré à l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie à intervenir entre la ville de Saint-Pie et les municipalités participantes, et ce, pour une durée de 5 ans.

3.4 Caserne – Mise aux normes – Architecte – Extra pour ajustement des plans – Autorisation

Le conseil a autorisé à la Firme CBA architecte, un ajustement de frais supplémentaires pour la production de plans révisés dans le cadre d'une entente avec l'entrepreneur pour pouvoir réaliser le projet de mise aux normes de la caserne, le tout évalué environ entre 16 à 20 heures de travail, au taux horaire de 100 \$, avant les taxes applicables.

3.5 Caserne – Travaux de mise aux normes – Construction de douches – Appel d'offres sur invitation – Octroi

Suite à l'appel d'offres sur invitation transmise le 15 décembre 2022, concernant la caserne incendie pour des travaux nécessaires

et l'aménagement de douches, il n'y a eu qu'une seule soumission et que celle-ci dépassait le coût budgété. Comme, il n'y avait qu'un fournisseur ayant déposé une soumission, alors il était légalement possible de négocier avec l'entrepreneur afin de trouver des solutions pour faire le projet dans le cadre budgétaire de la Municipalité, en modifiant le projet sur certains aspects, tout en respectant les règles et normes obligatoires pour un édifice public.

Le conseil a octroyé à l'entreprise Construction P. Roy inc. le mandat d'aménagement et de travaux de mise aux normes par l'installation de douches à la caserne, au montant de 101 041,21 \$, avant les taxes applicables.

4.1 Plainte jonction de la 5^e Avenue et du rang Saint-Augustin – Prendre acte

La Municipalité a reçu une plainte le 23 février 2023, concernant la jonction entre la 5^e Avenue et le rang Saint-Augustin, à l'effet que les véhicules roulent couramment à grande vitesse et de manière imprudente et négligente.

Le conseil a pris acte de la plainte et a demandé à la directrice générale de faire les démarches avec la Sûreté du Québec pour augmenter la surveillance policière. Il a également été décidé qu'il n'est pas nécessaire, à ce stade-ci, d'implanter un arrêt sur quatre côtés pour cette intersection puisqu'aucune raison d'accident ou d'incident ne le justifie et une augmentation de la surveillance policière atténuera le non-respect de la limite de vitesse.

5.3 Conduite d'eau potable de la rue Principale – Les entreprises Delorme – Demande d'ajustement du prix du carburant – Approbation

La conduite d'une partie de la rue Principale sera réalisée à partir du mois d'avril 2023, suite à l'approbation du MTQ. Cependant, le contrat avait été octroyé à Les entreprises Delorme en 2021. En considération de l'augmentation du prix du carburant engendré depuis les deux dernières années et hors de contrôle, le conseil accepte un ajustement du prix du carburant pour la machinerie de la manière suivante :

- D'un montant forfaitaire pour la mobilisation de 862,50 \$, avant les taxes applicables; et
- D'un montant unitaire par type de machinerie estimé tel que décrit à la proposition datée du 22 février 2023, à un montant maximal de 15 651,55 \$, avant les taxes applicables, incluant la variation d'heures, et qui sera facturé selon les heures réelles travaillées par équipement.

6.1 Bouger avec mon enfant – Renouvellement de partenariat – Approbation

Le conseil a approuvé la poursuite de son partenariat pour la période 2023 2024 avec la Maison de la famille des Maskoutains dans le cadre du projet « *Bouger avec mon enfant* », et ce, par le prêt de salle gratuitement et la promotion des activités du projet auprès des familles.

7.1 Règlement numéro 602-2023 modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéro 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale – Second projet – Adoption

Le conseil a adopté le second projet de Règlement numéro 602-2023 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéro 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale »; et

Ce second projet de Règlement est soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7.2 Dérogation mineure – Lot numéro 1 956 366 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation mineure afin de permettre que la superficie totale des deux bâtiments accessoires sur le lot 1 956 366, totalise 113,80 mètres². Le pourcentage d'espace bâti/terrain pour les bâtiments accessoires sera de 8,5 % alors que la zone permet 10 %. Également, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et le Règlement de zonage.

7.3 Comité de démolition – Règlement numéro 568-2020 – Nomination

En vertu du Règlement numéro 568-2020, le comité de démolition a été nommé pour une période d'une année, soit monsieur Pierre Paré, monsieur Robert Chevrier et madame Hélène Dufault.

Également, monsieur Martin Doucet a été nommé à titre de substitut, qui pourra agir uniquement lors d'un conflit d'intérêt d'un membre du comité dans un dossier ou s'il y a démission ou incapacité d'agir.

Le comité a pour fonction d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tous les autres pouvoirs prévus au chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ.c.A-19.1).

7.4 Règlement de zonage – Demande d'ajout de l'usage habitation communautaire à la zone 205-P – Approbation

Le conseil a approuvé de faire une la modification au règlement de zonage concernant la zone 205-P pour y faire l'ajout d'un usage pour des habitations communautaires. La demande est effectuée pour mettre en place une habitation de maison de chambres au 700, rue Principale et a été accordée principalement pour la réalité des entreprises de la région vivant un manque de main-d'œuvre flagrant et justifiant une telle demande.

Le mandat de modification du Règlement a été octroyé à monsieur Alain Delorme, urbaniste. Le Règlement numéro 375-2009 concernant la tarification des demandes de modifications au Règlement d'urbanisme, article 3, prévoit des frais à la responsabilité du demandeur.

8.1 Travaux d'urgence – Fuite de la conduite d'eau rue Principale – Approbation

Le 20 février 2023, la Municipalité a dû procéder à des travaux d'urgence sur la conduite d'eau de la rue Principale, à la hauteur du 685, rue Principale. Le conseil a approuvé les frais à être payés pour les réparations, soit à Luc Déry terrassement inc., au montant de 690 \$, avant les taxes applicables, ainsi qu'à Transport S. Girard inc., au montant de 1 077,81 \$, avant les taxes applicables et pour refaire le trottoir dès que les conditions météorologiques le permettront, un mandat pour la réparation à la compagnie DF Coffrages inc., au montant de 1 500 \$ avant les taxes applicables.

9.1 Parc Lussier/Principale – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public – Volet 2 – Demande de subvention – Autorisation

La Municipalité s'est engagée en octobre 2021 à mettre en place un parc sur le terrain qui lui appartient et a été transmis dans le cadre d'un transfert de Fonds de parc, situé au lot numéro 6 437 213 au bout de la rue Principale.

Un mandat d'architecte a été octroyé à la firme L'espace Paysage, pour produire des options de plans et des évaluations budgétaires, afin que le conseil puisse faire un choix judicieux et être orienté et organisé dans l'implantation du parc, qui sera à l'inspiration de la nature avec des arbres et des arbustes, mais aussi avec du matériel urbain et des jeux en bois, plus écologique et environnemental.

Le conseil a autorisé la préparation et la transmission d'une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du gouvernement du Québec, pour le projet intitulé « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands », pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 91 278,76 \$.

9.2 Feux d'artifice – Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Octroi

Cette année, la fête de la Saint-Jean-Baptiste sera célébrée le 24 juin 2023 au chalet des loisirs, pour le spectacle des feux d'artifice, le conseil a octroyé le mandat à Royal pyrotechnie inc., au montant de 12 000 \$ avant les taxes applicables.

9.3 Plan de commandite – Feux d'artifice de la Saint-Jean-Baptiste – Approbation

La Municipalité sollicite chaque année des partenaires financiers pour commanditer les feux d'artifice de la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui sera célébrée le 24 juin 2023. Pour ce faire, le conseil a autorisé la transmission de la lettre de demande et du plan de commandite qui déterminent la visibilité offerte par type d'outils promotionnels et selon la catégorie.

9.4 Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'acceptation de cession des équipements de la patinoire de dek hockey à la Municipalité – Approbation

Le comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot a acquis l'ensemble des équipements nécessaires pour le jeu de dek hockey au cours des années 2019 et 2020 et ces équipements seront installés dès le printemps 2023 sur une infrastructure appartenant à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Le conseil a approuvé, suite à une demande du Comité, la cession sans frais des équipements de dek hockey, en provenance du Comité des loisirs au bénéfice de la Municipalité, incluant les bandes, la clôture et les tuiles de plancher, le tout d'une valeur de 69 423,69 \$ avant les taxes applicables.

9.8 Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'aide financière municipale annuelle – Approbation

Chaque année, le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot transmet une demande d'aide financière à la Municipalité. Puisque les loisirs sont de juridictions municipales, que la Municipalité s'occupe des infrastructures et fournit la ressource humaine principale, soit la coordonnatrice, elle a convenu d'une entente des activités et événements par le Comité des loisirs et accorde une aide financière annuellement en contrepartie. L'aide financière accordée pour 2023 au Comité des loisirs est de 24 000 \$.

9.9 Tournée Thierry LeRoux – Demande de gracieuseté pour le prêt du centre communautaire – Approbation

La Municipalité a reçu une demande pour une autorisation de passage sur son territoire le 17 août 2023 et une demande pour utiliser le centre communautaire gracieusement pour l'organisation de la randonnée du souvenir Thierry LeRoux. Cette randonnée de vélo, sur environ 500 km à travers le Québec, est organisée pour souligner le sacrifice ultime des premiers intervenants, ainsi qu'une activité de collecte de fonds au profit de la fondation Thierry LeRoux et dont y participe des policiers, des pompiers, des ambulanciers, des militaires et des supporters, en plus des bénévoles.

Le conseil a approuvé le droit de passage, ainsi que le prêt gratuitement du centre communautaire pour la période de 10 h 45 à 13 h 30, le jeudi 17 août 2023.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

1. Adoption du second projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2023, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de Règlement numéro 602-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale* ».

2. Objet du second projet de Règlement

L'objet de ce second projet de Règlement est d'agrandir la zone à vocation commerciale numéro 209 (renommée 209-P), située en bordure de la rue Principale, de manière à y inclure la propriété du 785, rue Principale qui fait partie actuellement de la zone numéro 114-P. (voir figure ci-contre). Ce projet de Règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



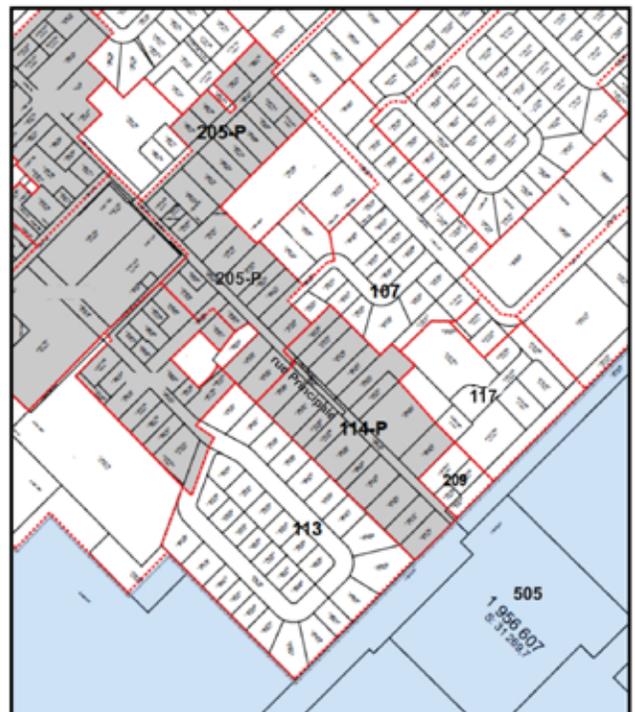
3. Demande de participation à un référendum

Les dispositions contenues dans le second projet de Règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir des zones 114-P et 209 et des zones contiguës à celles-ci. La demande vise à ce que le Règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

4. Description des zones concernées

La délimitation des zones concernées 114-P et 209 et des zones contiguës 107, 113, 117 et 205-P est illustrée sur le croquis joint au présent avis. La délimitation exacte de la zone contiguë 505 peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.



5. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

La demande doit être transmise par la poste à l'adresse suivante :

Bureau municipal
421, 4^e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
ou par courriel à l'adresse dg@sainte-helenedebagot.com

6. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 7 mars 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1^o Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2^o Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 3^o Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 7 mars 2023, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

7. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

8. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8^e jour du mois de mars 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**ENTRÉE EN VIGUEUR, SUITE À LA CONFIRMATION DE CONCORDANCE AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 595-2022, 596-2022 ET 598-2022.**

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 7 mars 2023, le conseil municipal a adopté les règlements suivants, dont l'entrée en vigueur est le 2 mars 2023, tel qu'il appert au certificat émis par la MRC des Maskoutains confirmant la concordance au schéma d'aménagement révisé, soit :

- Le Règlement numéro 595-2022 intitulé « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation* »;
- Le Règlement numéro 596-2022 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation* »;

- Le Règlement numéro 598-2022 intitulé « *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* ».

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 mars 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 4 AVRIL 2023
SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le 4 avril 2023, à 19 h 15, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, car le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance régulière le même jour :

La demande de dérogation mineure vise le :

432, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot
Lot numéro 1 956 787

La nature de la demande et effets de cette demande vise à obtenir une dérogation permettant de remplacer un usage, dérogatoire protégé par droits acquis, par un autre usage dérogatoire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, lors de l'assemblée de consultation publique, le 4 avril 2023, à 19 h 15.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 mars 2023.



Sylvie Vanasse
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe



OFFRE D'EMPLOI

(Le masculin est appliqué pour alléger le texte)

DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot recherche un candidat pour combler le poste de directeur des finances et de la comptabilité.

Sous l'autorité de la direction générale, le directeur des finances et de la comptabilité est responsable de la gestion financière et comptable. Il agit aussi à titre de greffier-trésorier adjoint en l'absence de la direction générale en assumant les responsabilités. Il doit se conformer aux exigences et obligations du Code municipal du Québec.

DESCRIPTION DE TÂCHES

- Assurer les opérations et procédures de trésorerie;
- Effectuer la taxation et perception et la tenue à jour du rôle foncier;
- Préparer les états financiers et le budget;
- Effectuer les contrôles et suivis des budgets, des fonds municipaux, des règlements d'emprunt et des projets et préparer les redditions;
- Percevoir, facturer et gérer les immobilisations;
- Préparer tous les rapports financiers nécessaires;
- Préparer les paies occasionnellement;
- Agir à titre de secrétaire d'élection;
- Administrer différents dossiers et effectuer toute tâche demandée par la direction générale.

EXIGENCES

- Minimale un DEC en finances, comptabilité ou administration, avec 5 ans d'expérience;
- Connaissance de la comptabilité municipale et du logiciel CIM, un atout;
- Rigueur, minutie, autonomie, planifié, organisé et orienté vers les résultats.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire selon les conditions de travail, variant selon l'expérience.
35 heures par semaine, en présentiel, du lundi au jeudi.
Régime de retraite et assurances collectives.

ENTRÉE EN FONCTION

Embauche au conseil du 2 mai 2023 pour une entrée en fonction dans les semaines suivantes.

Faites parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 17 avril 2023, à l'adresse suivante :
dg@sainte-helenedebagot.com.



Feux d'artifice – Saint-Jean-Baptiste – 24 juin 2023

Plan de commandite

Outils promotionnels	Platine 1 000 \$ et plus	Or 500 \$ à 999 \$	Argent 250 \$ à 499 \$	Bronze 249 \$ et moins
Publicité dans le journal <i>Le Bagotier</i> (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	1/8 page	Liste
Logo sur l'affiche publicitaire de l'événement	☑			
Mention lors de l'événement – Par catégorie (avant et après les feux)	☑	☑		
Projection lors de l'événement – Par catégorie	1 page	1/2 page	1/4 page	Liste
Publication sur le site de la Municipalité	1/2 page	1/4 page	Liste	
Publication sur la page Facebook de la Municipalité et des loisirs – Liste par catégorie	☑	☑	☑	
Affichage du commanditaire lors de l'événement (coroplaste fourni par le commanditaire)	☑			

IMPORTANT :

Pour bénéficier des avantages suivants, la Municipalité doit recevoir la commandite avant le 11 mai 2023 :

- Parution du logo d'un commanditaire Platine sur l'affiche publicitaire;
- Parution gratuite dans le journal *Le Bagotier* aux mois de mai et juin 2023;
- Les commanditaires des catégories Platine, Or et Argent doivent faire parvenir leur logo à info@sainte-helenedebagot.com.

Si des montants sont transmis à la Municipalité après le 11 mai, mais avant le 8 juin 2023, le commanditaire bénéficiera des avantages, selon la catégorie, à l'exception de la parution dans le journal *Le Bagotier* qui sera uniquement pour le mois de juin.



Coupon réponse à joindre avec votre chèque

Je désire être commanditaire : Platine Montant versé : _____ \$ (1 000 \$ et plus)
 Or Montant versé : _____ \$ (entre 500 \$ et 999 \$)
 Argent Montant versé : _____ \$ (entre 250 \$ et 499 \$)
 Bronze Montant versé : _____ \$ (249 \$ et moins)

Je désire que ma publicité soit faite sous le nom de : _____
(nom exact de l'entreprise)

J'ai transmis mon logo à info@sainte-helenedebagot.com.

Nom : _____

Signature : _____

La municipalité VOUS INFORME

LA MUNICIPALITÉ ET LE CPE S'ENGAGENT POUR 45 ANS!

Le 1^{er} mars 2023 marque le début d'une grande aventure pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le CPE BC Plus Grand que Nature, par la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 45 ans pour le terrain où sera érigé un CPE de 60 places, dont les travaux débiteront très bientôt.

Le CPE sera construit sur le terrain adjacent au presbytère, face à l'école Plein-Soleil, ce qui fera un milieu privilégié pour les tout-petits et les jeunes.

Une autre belle initiative pour la population de la Municipalité. Grâce à la volonté des parties impliquées

de faire avancer les choses, ce projet d'envergure verra le jour dans notre communauté. Merci au conseil municipal ainsi qu'au conseil du CPE, aux directrices générales des deux organisations, à la chargée de projet, madame Claire Labrecque et également à monsieur Julien Lanthier, architecte chez 6^e Sens.

C'est en collaborant tous ensemble pour l'avenir des tout-petits et leurs familles que nous pouvons agir concrètement sur la qualité de vie du milieu et des citoyens.

Dès que la période d'inscription sera ouverte, nous vous en informerons via nos plateformes de communication.



De gauche à droite : Mme Micheline Martel, directrice générale à la Municipalité, M. Réjean Rajotte, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot et Mme Karen Petit, directrice générale du CPE.

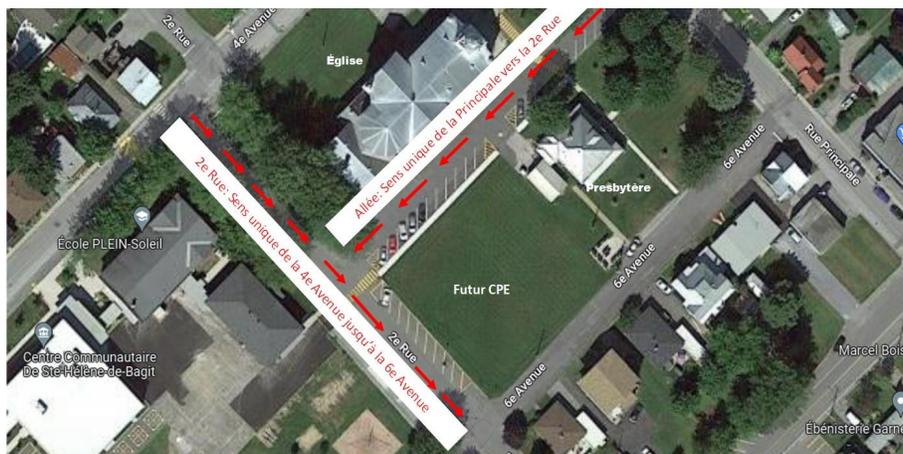


LA SÉCURITÉ DES ENFANTS, C'EST PRIMORDIAL !

Le 7 février 2023, la Municipalité a adopté son Règlement numéro 601-2023, qui entrera en vigueur le **28 avril 2023**. Il y a beaucoup de circulation près de l'école. Après avoir reçu beaucoup de commentaires à l'égard du non-respect de certains aspects de la sécurité, ainsi que plusieurs incidents rapportés qui auraient pu être préjudiciables et qui ont été évités de justesse, la Municipalité a pris des décisions pour assurer la sécurité des enfants.

Ajout d'un sens unique sur la 2^e Rue, de la 4^e Avenue vers et jusqu'à la 6^e Avenue.

Nous rappelons aussi que depuis novembre 2022, l'allée de circulation de la Municipalité entre le presbytère et l'église est à sens unique, à partir de la rue Principale vers la 2^e Rue.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ

Les nouveaux parents qui optent pour un type de couches lavables peuvent recevoir un remboursement par la Municipalité d'un montant équivalent à 50 % de la facture originale, incluant les taxes, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour l'achat d'un ensemble de couches lavables.



Pour être admissible :

- Être résident de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au moment de la naissance de l'enfant et lors de l'achat des couches lavables;
- Avoir donné naissance à un enfant dans les 12 mois avant la demande de réclamation;
- Avoir procédé à l'achat de couches lavables;
- Être en mesure de présenter la facture originale de l'achat;
- Remplir le formulaire de demande d'aide et signer le contrat d'engagement écologique de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Information et formulaire : 450 791-2455, poste 0 ou sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com dans les Actualités.

PLAN D'ACTION À LA SUITE D'UN RÉSULTAT EN DÉPASSEMENT DE LA NORME DE PLOMB DANS L'EAU DISTRIBUÉE

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Québec exige la vérification du plomb et du cuivre dans l'eau fournie par des systèmes de distribution pour évaluer s'il y a un problème de corrosion. En mars 2021, la norme du plomb a été abaissée afin de réduire davantage l'exposition au plomb dans l'eau potable et de tenir compte de la recommandation de Santé Canada pour le plomb, établie à 5 ug/L.

Soucieuse de la santé de ses citoyens, la Municipalité accompagne activement la population à détecter la présence de plomb dans l'eau potable de leur résidence ou de leur établissement.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, la Municipalité a dressé un plan que vous pouvez consulter sur notre site Internet,

sous l'onglet **Administration municipale / Rapports-eau / Plan d'action à la suite d'un résultat en dépassement de la norme de plomb dans l'eau distribuée – Août 2022 – Annexe MAJ fév. 2023.**



La municipalité VOUS INFORME

LES BRÛLAGES PRINTANIER

Votre service de protection incendie désire vous rappeler quelques conseils de sécurité en cette période de grand ménage du printemps afin de profiter en toute quiétude du retour du beau temps. La prévention est encore un des meilleurs moyens de vous protéger et de protéger ceux que vous aimez contre les incendies. Rappelez-vous aussi que les municipalités interdisent les feux à ciel ouvert sans permis.



L'IMPORTANCE DE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION

Vous pouvez demander à votre service incendie un permis de brûlage. Si celui-ci vous accorde un tel permis, vous devez respecter des règles bien simples pour éviter une catastrophe :

- Le moment de l'année et le temps de la journée où sont permis les brûlages;
- Les petits feux peuvent être contrôlés par une personne à l'aide d'outils et d'eau.
- Les conditions météorologiques comme la force des vents;
- La taille et les types de combustibles acceptés pour le brûlage;
- La sécheresse du combustible environnant et la proximité avec des espaces boisés, des bâtiments ou d'autres valeurs à protéger;
- Le danger d'incendie diffusé par la SOPFEU et les interdictions de faire des feux à ciel ouvert émises par le MFFP;

La responsabilité du titulaire du permis de brûlage est dans l'obligation de surveiller et d'éteindre adéquatement le feu.



Amélie Côté Lambert
Technicienne en prévention incendie
421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Bureau : 450 791-2455, poste 2271 | prevention@sainte-helenedebagot.com

Congé de Pâques

Le conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent de Joyeuses Pâques. Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé le lundi 10 avril 2023.

TAXES MUNICIPALES

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	23 février 2023
2 ^e versement	24 mai 2023



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

Merci de votre collaboration.



STATIONNEMENT DE NUIT

À compter du 1^{er} avril, vous pouvez stationner vos véhicules sur le chemin public, et ce, même entre 0 h (minuit) et 7 h sur tout le territoire de la municipalité.

Merci de votre collaboration.

CALENDRIER COLLECTES 2023

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	R 3	4	5	6	7				1	2	3	4				1	2	3	4							1
8	9	O 10	11	12	13	14	5	6	O 7	8	9	10	11	5	6	O 7	8	9	10	11	2	3	O 4	O 5	6	7	8
15	16	R 17	O 18	19	20	21	12	13	R 14	O 15	16	17	18	12	13	R 14	O 15	16	17	18	9	10	R 11	O 12	13	14	15
22	23	O 24	25	26	27	28	19	20	O 21	22	23	24	25	19	20	O 21	22	23	24	25	16	17	O 18	O 19	20	21	22
29	30	R 31					26	27	R 28					26	27	R 28	29	30	31	23 ³⁰	24	R 25	O 26	27	28	29	

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	avant taxe	avec taxes	avant taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



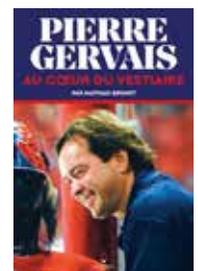
Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e Avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

Le changement d'heure, les jours qui rallongent, enfin le printemps se pointe le bout du nez! Quoi de mieux qu'une bonne marche et une visite à votre bibliothèque pour vous procurer gratuitement des livres ou revues qui sauront agrémenter vos heures de loisirs.

À titre d'exemples, de nouveaux titres ont été acquis qui sauront, nous l'espérons, vous plaire : Montréal-Nord de Mariana Mazza, Une Femme extraordinaire de Catherine Ethier, Mille secrets, Mille dangers de Alain Farah. Puis pour les amateurs de sports : Au cœur du vestiaire de Pierre Gervais, et plusieurs autres pour les jeunes et les ados.

Toute l'équipe de la Biblio vous attend.
Venez nous visiter.



Les loisirs EN MOUVEMENT

RETOUR SUR L'ÉVÈNEMENT PLAISIR HIVERNAL



Le samedi 11 mars dernier a eu lieu la première édition de l'évènement *Plaisir hivernal*, organisé par le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot en collaboration avec la FADOQ de Sainte-Hélène. La belle température était au rendez-vous.

C'est dans une ambiance festive que les gens ont pu profiter de l'animation des 4 mascottes du Club jeunesse Optimiste de Granby. En plus des différentes stations de jeux, une session de Tabata a été offerte et animée par madame Jézabelle Legendre et ses précieuses assistantes mesdames Cindy Bédard, Laurence Talbot, Kathleen Marcoux et Jeanne Doucet. Musique, danse et fous rires étaient au rendez-vous pour le plaisir des petits et grands.

Nous avons également pu compter sur la présence des pompiers de Sainte-Hélène afin d'assurer la sécurité du foyer extérieur, offert par monsieur Michel Brouillard, ainsi que des tours de charrette, gracieuseté de la Ferme Gérard Belval, le tout tiré par le tracteur de monsieur François Demeule. Les gens ont profité de la présence du camion de rues Queues de Castor ainsi que de la généreuse donation de chocolats chauds et de cafés du McDonald's de Sainte-Hélène. De plus, monsieur Yves Petit et la Ferme Gino Petit, accompagnés de leurs bénévoles mesdames Céline Gaudet et Cloé Petit et monsieur Jeff Marcoux, ont gracieusement offert de la tire sur la neige pour sucrer le bec de tous. Pour égayer cette belle journée, les enfants pouvaient participer au concours de dessins afin de courir la chance de gagner un énorme chocolat de Pâques. Finalement, le tout a été clôturé par le tirage d'une panoplie de prix de présences offerts par nos généreux donateurs de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le Comité des loisirs remercie ses membres : monsieur Denis Bélanger, mesdames Josiane Seyer et Mélissa Poisson ainsi que les bénévoles madame Léa Bélanger et messieurs Nicolas Veilleux, Stéphane Ratté, Éloïc Ratté et Manoé Ratté. Cet évènement n'aurait pu avoir lieu sans le soutien de la Municipalité et des pompiers de Sainte-Hélène-de-Bagot ainsi que les membres de la FADOQ Sainte-Hélène, mesdames Lise Laferrière, Gisèle Laliberté, Jocelyne Jodoin et monsieur Denis Bisailon. Merci à nos généreux donateurs, monsieur Éric Marchand du Pétro-Canada et du A&W, Alimentation Famille Croteau inc., BMR PRO Sainte-Hélène, madame Audrey Lapierre d'Idée Graphik, l'érablière famille Rajotte.

Nous vous remercions de votre participation en grand nombre et au plaisir de vous revoir l'an prochain!



25^E ANNIVERSAIRE CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre du 25^e anniversaire de la Corporation de développement communautaire (CDC), des artistes ont créé des œuvres à l'inspiration de chacun des membres.

Ce 6 mars 2023, le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot recevait son tableau.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Vous avez envie de relever de nouveaux défis ? Joignez-vous à une superbe équipe de bénévoles dévoués. S'impliquer dans le Comité des loisirs, c'est une belle façon de contribuer activement au développement et au dynamisme de notre Municipalité. Plusieurs membres y assistent sans être administrateurs(trices) et cela permet d'avoir plusieurs opinions différentes et de belles idées qui deviennent communes!

Le Comité des loisirs vous invite à assister à son AGA afin de faire le bilan de ses actions réalisées en 2022. **La rencontre aura lieu le mardi 25 avril, à 19 h, au chalet des loisirs (400, 2^e Rue).**

Nous vous y attendons en grand nombre!



JOINS-TOI À L'ÉQUIPE!

Inscription

Camp de jour 2023
INFO EXPRESS

Familles de Sainte-Hélène, soyez prêtes à vous inscrire dès le **jeudi 20 avril, à 12 h**, via le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet **Loisirs, culture et vie communautaire/ Camp de jour**.

Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Camp de jour.

Le service du camp de jour sera disponible du 26 juin au 18 août 2023. Le service fera exceptionnellement relâche le vendredi 30 juin.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310) ou via loisir@sainte-helenedebagot.com



ATELIER DE MISE EN FORME EN PLEIN-AIR

50 ANS ET PLUS **DE RETOUR**

Ateliers de mise en forme simple dirigés par la kinésologue Anabel Ménard utilisant les différents accessoires du parc des Plante.

La session débutera le mardi 2 mai

Horaire : Les mardis de 8 h 30 à 9 h 30
Lieu : Parc des Plante
(accessible via la rue Henri-Paul-Forest)
Matériel : Aucun accessoires requis
Coût : 60 \$ (5 semaines)

Information et inscription :
Anabel Ménard à anabelmenard@hotmail.com
ou au 450 261-6104.

NOUVEAU

SOCCER 16 ET + DE SAINTE-HÉLÈNE

Vous êtes un passionné de soccer et vous aimeriez intégrer une équipe de soccer 16 ans et plus mixte ? Joignez-vous à l'équipe et participez à des matchs locaux amicaux.

Horaire : Les dimanches
Lieu : Terrain de soccer (400, 2^e Rue)
Heure : 18 h à 19 h 30
Coût : GRATUIT
Début : Du dimanche 28 mai au dimanche 20 août
(sauf les 2 semaines de la construction)

Équipement requis : Chaque participant doit avoir des protèges tibias, des souliers de soccer et deux chandails : un de couleur et un blanc. La tenue sportive est de mise. Il est possible d'apporter un ballon de soccer (non-obligatoire).

Inscription :
Quand : Dès le mercredi 29 mars
Comment : Rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section **Loisir, culture et vie communautaire**, sous l'onglet **Activités et inscriptions/Soccer/Soccer 16 ans et +**.

Vous avez jusqu'au mercredi 10 mai pour vous inscrire.

Information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455 (2310).

LA BALLE- DONNÉE MIXTE DE SAINTE-HÉLÈNE



Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte ? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : Les vendredis, de la mi-mai à la mi-septembre
Heure : 19 h
Lieu : Terrain de baseball de Sainte-Hélène
(400, 2^e Rue)
Coût : Résidents : 35 \$ / 1 fois par semaine
Non-résidents : 45 \$ / 1 fois par semaine

Inscription : **Quand :** À compter du jeudi 23 mars
Comment : Par téléphone ou via Facebook

* Payable lors de la première rencontre.
Date à confirmer avec la responsable. *

Information : Stéphanie Beaumier au 450 381-6644 ou via Facebook « Balle donnée mixte de Ste-Hélène ».



BÉNÉVOLE-RESPONSABLE DE LA BALLE-DONNÉE RECHERCHÉ

Vous êtes amateur de balle-donnée et vous aimeriez vous impliquer comme bénévole-responsable ?
Communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310.

PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS!

Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes. Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.

Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration !



ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET LOCALES INSCRIPTION DE SOCCER

ÉTÉ 2023



LIGUE

La ligue de soccer Montérégie est une ligue amicale qui permet aux enfants d'apprendre le soccer et de développer leur esprit d'équipe et sportif. Il y a en moyenne 12 « matchs » dans l'été, dont 6 qui sont à domicile. Des pratiques s'ajoutent à raison d'une par semaine. Un horaire fixe est établi avant le début de la saison.

SOCCER LOCAL

Le soccer local se pratique sur nos terrains et il s'adresse uniquement aux enfants de 3 et 4 ans. Un soir de soccer par semaine est prévu.

INSCRIPTION DISPONIBLE DÈS LE 23 FÉVRIER

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section Loisir, culture et vie communautaire sous l'onglet Soccer. Vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire.

IMPORTANT : SOCCER LOCAL : Assurez-vous d'avoir la carte d'assurance maladie de votre enfant pour compléter son inscription.

LIGUE DE SOCCER : Assurez-vous d'avoir une photo grandeur passeport et la carte d'assurance maladie de votre enfant et de remplir le passeport afin de compléter son inscription.

Coût (ligue) : 85 \$ (incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

Coût (local) : 35 \$

*** Aucun paiement ne sera exigé avant que nous ayons complété les inscriptions ***

Pour information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455 (2310).



ENTRAÎNEURS(ES) ET ARBITRES DE SOCCER

RECHERCHÉS

ENTRAÎNEURS (ES)

Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le soccer ? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs et d'assistants-entraîneurs pour notre saison 2023 de soccer.

ARBITRES

Tu as 11 ans et plus et tu as un intérêt marqué pour le soccer ? Tu aimerais devenir arbitre pour la ligue de soccer mineure montérégienne ?

*** Salaire et horaire à discuter ***

Au plaisir de vous rencontrer!

INTÉRESSÉ(E)S? Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT par téléphone au :
450 791-2455 (2310) ou par courriel au loisir@sainte-helenedebagot.com.



LOISIRS ST-HUGUES
BALLE ENFANT
5 ANS +

7 JUIN AU 23 AOÛT 2023
LE MERCREDI SOIR
18H30: 5 À 8 ANS
+ INITIATION
19H30: 8 À 13 ANS

LES INSCRIPTIONS EN LIGNE
DÈS LE 24 AVRIL
WWW.SAINT-HUGUES.COM



Cuisiner en groupe pour socialiser, économiser et s'amuser...
Il reste une place pour vous dans votre collectivité!

Cuisines Collectives

Pour vous informer ou pour vous inscrire contactez-nous au 450 261-1110 poste 226 ou écrivez-nous à l'adresse suivante: m.bilodeau@lamoissonmaskoutaine.qc.ca ou encore visitez notre site Internet au: www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca



La Moisson Maskoutaine



*Activités offertes en collaboration avec Atout Plus, partenaire de formation en Secourisme de la Croix-Rouge canadienne.

PRÊTS À RESTER SEULS!

4^e-6^e année (9 ans et +)

Dimanche 23 avril 2023

De 9 h à 15 h

50 \$ + tx



Formation tout indiquée pour apporter une certaine paix d'esprit aux parents dont les enfants retournent à la maison pour le dîner ou après l'école, ou qui deviennent tout simplement plus autonomes et qui restent seuls quelques heures à la maison pendant l'absence d'adultes. L'enfant saura occuper son temps de façon sécuritaire dans le respect des règles de la maison, prévenir les incidents et s'administrer les premiers soins (à lui ou à autrui). C'est un premier pas vers la responsabilisation de soi-même.

- Prévoir repas prêt à manger
- Local : chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

GARDIENS AVERTIS

5^e-6^e année (11 ans et +)

Dimanche 30 avril 2023

De 8 h 30 à 16 h 30

58 \$ + tx



Formation interactive destinée à ceux et celles qui désirent vraiment garder des enfants.

- Comment être responsable et faire preuve de leadership;
- Les notions de secourisme de base;
- Le gardiennage comme emploi;
- Comment prendre de bonnes décisions et gérer les comportements difficiles;
- Les stades de développement des enfants et les stratégies adaptées à chacun;
- Comment nourrir et habiller les enfants et les bébés, jouer avec eux et changer une couche.

- Prévoir repas prêt à manger
- Local : chalet des loisirs (400, 2^e Rue)



Prenez note que nous avons changé de programme d'inscription. Il vous faudra donc de nouveau créer un compte.

Inscriptions en ligne avant le 16 avril au www.clubrecreation.com, cliquez sur le bouton vert « Zone membre / inscription », ensuite sous « Activités à la session » écrire « Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot » et cliquez sur « Formations », ensuite cliquez sur « Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot » et suivre les indications.



Le Club Récré-Action c'est aussi...

Formations - Camp de jour - Fêtes d'enfants - Et bien plus!

450.467.4855 / WWW.CLUBRECREATION.COM



DISTRIBUTION DE SEMENCES POUR LES BANDES RIVERAINES

Pour une deuxième année consécutive, la Fédération de l'UPA de la Montérégie accompagne les producteurs agricoles pour la mise en place de plus de 900 kilomètres de bandes riveraines réglementaires de types herbacées.

Pour le territoire de la MRC des Maskoutains, les syndicats de Vallée maskoutaine et des Maskoutains Nord-Est invitent les producteurs à venir chercher un mélange de semences en fonction de leurs besoins. La composition du mélange est :

- 20 % Ray-Grass annuel
- 20 % Fétuque rouge traçante (enrobée d'argile)
- 30 % Pâturin (enrobé d'argile)
- 30 % Trèfle Alsike Ord. (enrobé d'argile)

Dans la région maskoutaine, la distribution se fera le **mercredi 5 avril, de 9 h à 13 h**, au bureau de Saint-Hyacinthe de l'UPA de la Montérégie, 3800, boul. Casavant Ouest.

L'an dernier près de 300 km de bandes riveraines ont été ensemencées par près de 120 producteurs. Dans la MRC des Maskoutains, plus de 73 km de bandes ont été ensemencées en 2022, le plus important territoire dans l'ensemble des 14 MRC de la Montérégie. Cette année, l'objectif est de 600 km supplémentaires à réaliser.

Rappel des étapes à suivre pour participer au projet :

- Avoir une bande riveraine agricole non réglementaire;
- Se présenter à une des journées de distribution de semences gratuites :
 - o Information à préparer : le numéro de lot et la longueur de la bande riveraine;
 - o Un formulaire devra être rempli afin de calculer la semence à offrir;
 - o Une fiche technique sera remise lors des journées de distribution.
- Ensemencer votre bande riveraine ou contacter l'un des services forfaitaires de votre région;
- Signer le rapport de suivi après l'ensemencement de la bande riveraine.
 - o Nous ferons suivre le rapport de suivi aux participants pour valider l'ensemencement et comptabiliser les superficies

Pour plus de renseignements, visitez la section *Agroenvironnement* du site Internet de la Fédération de l'UPA de la Montérégie : www.monteregie.upa.qc.ca



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE

Conférence horticole « Jardiner en bacs », le 27 mars 2023 à 19 h 15, au centre communautaire d'Upton (885, rue Lanoie)

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 27 mars 2023 au centre communautaire d'Upton. Laissez-vous inspirer pour la belle saison en apprenant davantage sur le jardinage en bacs.

Notre conférencière est Johanne Boucher, copropriétaire de FloreSsens, une entreprise ouvrant ses jardins aux visiteurs et produisant des végétaux. Elle aime partager cette passion de créer de la beauté et de jardiner avec un minimum d'efforts en conférences et en ateliers. Lors de cette conférence, Johanne Boucher nous entretiendra sur les considérations (pots, terreaux, fertilisation et arrosage, entretien) pour réussir la culture des plantes ornementales annuelles ou vivaces en pots et en bacs. Tendances, suggestions de végétaux et de compositions florales vous seront proposées afin de vous inspirer. Lors de cette soirée, nous remettons les semences pour le Concours l'Audacieuse.



Sainte-Hélène-de-Bagot

Le mois de mars, le mois des sucres presque terminé, nous accueillons le mois d'avril avec fébrilité. Toutes nos activités déjà prévues se poursuivent et nous vous en suggérons d'autres. Pour la saison estivale, nous vous proposons deux forfaits voyages en autobus de luxe avec départ/retour de Sainte-Hélène...aucun stress. Pour information sur les voyages : Gisèle Laliberté au 450 791-0304.

Après le souper du 30 mars, monsieur David Lebel, pompier à Sainte-Hélène, viendra nous enseigner comment se servir du défibrillateur, ce qui pourrait sauver des vies.



ANNIVERSAIRES MOIS D'AVRIL



M. Abel Bruneau	5
M. Denis Bisailon.....	6
M. Yves Petit	7
Mme Rollande Petit	8
M. André Chevrier.....	8
M. Eric Laflamme.....	9
Mme Gisèle Laliberté.....	10
Mme Isabelle Racat	11
M. Mario Laroque.....	11
M. François Demeule.....	12
Mme Johanne Proulx.....	14
M. Denis Jodoin.....	14
Mme Diane Larocque	16
Mme Suzanne Laforme.....	18
M. Edouard Dubé	21
Mme Danielle Plante.....	22
Mme Brigitte Mallenfant	29
M. Alain Daigle	29

Avis de convocation aux membres Club FADOQ Sainte-Hélène

Quand : 27 avril 2023 | **Heure :** 19 h (après le souper mensuel)

Endroit : Au presbytère, 670, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot



SPECTACLE MULTIMÉDIA AURA

Et la Grande Roue de Montréal
Départ en direction de Montréal.

JEUDI 6 JUILLET 2023

169\$

Par pers.

1 jour | 1 repas

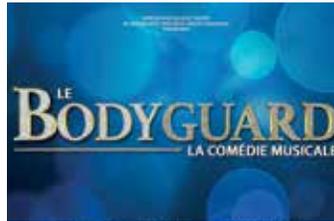


Ce forfait inclut

- Transport en autocar de luxe
- 1 repas
- Services d'un guide accompagnateur
- Activités au programme
- Taxes et frais de services

Ce forfait n'inclut pas

Assurances - Repas non mentionnés - Pourboires



LA COMÉDIE MUSICALE «LE BODYGUARD»

Au Capitole de Québec à 20h30
Départ en direction de Québec

JEUDI 3 AOÛT 2023

259\$

Par pers.

1 jour | 1 repas



Ce forfait inclut

- Transport en autocar de luxe
- 1 repas
- Billet sur le balcon
- Services d'un guide accompagnateur
- Activités au programme
- Taxes et frais de services

Ce forfait n'inclut pas

Assurances - Repas non mentionnés - Pourboires



**INFORMATION
ET RÉSERVATION**
Détenteur du permis du Québec

GISÈLE LALIBERTÉ
450 791-0304
André et Karl | 1 877 519-1488

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue
CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

Merci à nos
ANNONCEURS



Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



Pour vos
assurances,
ça vaut le coup
de comparer.

beneva

© Beneva inc. 2023. Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Anick Forgues
Agente en assurance de
dommages des particuliers*
579 883-9129
assuranceanickforgues.com

* Pour le compte
de Beneva inc.,
agence en
assurance de
dommages



PIERRE-YVES MARTIN

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements

- ✓ de bandes riveraines,
- ✓ d'haies brise-vents,
- ✓ d'ilots pollinisateurs,
- ✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com
Ventes : 1-450-501-2899
Situé à St-Nazaire d'Acton



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**

entrepotstehelene.ca





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

▶ **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot




Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
Tél : 450-791-2462





NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

CLINIQUE DÉTENTE

Stéphanie Demers

Massothérapeute
& Kinésithérapeute

450 278-3264 Clinique Détente Stéphanie Demers
251, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
par Walmart



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca



**BMR
PRO**

Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



Francis Rajotte

450 502-7349

francis@aspirateurfr.com

2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8



DEGRANDPRÉ
 PUITES - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX



Érabièrre
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



SparCanin
 salon de toilettage

Sur rendez-vous **450 779.2988**
 305, rg Deslauriers UPTON

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
 Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
 521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

Relais Routier
Petit
 TruckPro

549 3^e RANG,
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
 J0H 1M0
 www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122

GROUPE
RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com
450 791-0114

RCA
 DISTRIBUTION
 ÉQUIPEMENTS DE FERME

RCA
 AGENCE & SÉCURITÉ

ONE BOTTLE
 PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS

RCA
 ÉLECTRIQUE

RCA
 ÉLECTRIQUE
 BAIE-DU-FÉBVRE

RCA
 ÉLECTRONIQUE
 RÉPARATION DE CARTES

RCA
 SOLUTION

LES SURFACES
EPOXIUM
 PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE



LES JEUDIS GOURMANDS !

À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermesautemouton.com | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
 - Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermelabourrasque.com | 514-349-0516



LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



Bourses d'études 2023

C'est l'excellence
la persévérance
qu'on récompense

Soumettez votre candidature
entre le 1^{er} et le 31 mars.

On remet chaque année des centaines de bourses à des étudiants de formation professionnelle, collégiale et universitaire **qui se démarquent autrement que par leurs résultats scolaires**. Pourquoi pas vous?

Inscription et règlement au desjardins.com/bourses

